



4, allée du 18 Juin 40  
38 640 CLAIX

# MAIRIE DE CLAIX - C.C.A.S.

## Centre social La Cascade

# MARCHÉ DE NOËL

## « Le Carrousel Enchanté »

**Samedi 11 décembre 2021**  
**de 11h00 à 19h00**  
**Place Jean Monnet**

### RÈGLEMENT

Le marché de Noël est réservé essentiellement à des "artistes" amateurs clairois qui peuvent certifier sur l'honneur qu'ils n'ont pas participé à plus de deux marchés de Noël, brocantes, vide-greniers... durant l'année 2021.

Les associations caritatives et/ou à caractère social de Claix vendant des objets d'artisanat sont acceptées.

Les objets exposés et vendus doivent avoir un rapport avec la fête de Noël (décorations, cadeaux, friandises...). Les stands composés uniquement de peintures, tableaux restent limités. Il s'agit bien d'artisanat, toute revente d'objets achetés est interdite. Lors de l'inscription une présentation du contenu de votre stand et des objets exposés sera demandée sous forme de photos.

Le principe du marché de Noël de Claix est l'attractivité des petits prix des objets en vente soit entre 1 et 30 euros...

## RÈGLEMENT *(suite)*

Les inscriptions auront lieu, par ordre d'arrivée, à l'accueil du centre social du 7 septembre au 10 octobre 2021. Ouverture tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sauf le mardi 14h30 et lundi, jeudi 19h. S'il reste des places disponibles, des artistes amateurs d'autres communes environnantes pourront être acceptés.

Le dossier d'inscription est disponible en ligne.

Pour qu'une inscription soit prise en compte, les imprimés ci-joints devront être obligatoirement remplis et signés. Les documents demandés devront être joints à la fiche d'inscription. Si une personne était inscrite l'année précédente, l'apport des photos est facultatif. Par contre, la carte d'identité ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile sont demandées à nouveau.

**Une commission de sélection se tiendra le lundi 11 octobre.** Le centre social, dans une volonté de maintenir une certaine diversité, pourra être amené à refuser certains exposants si les objets exposés sont déjà très largement représentés. Le critère d'ordre d'arrivée sera alors retenu.

Les personnes non retenues seront prévenues.

Les exposants sont attendus à la première réunion de préparation le lundi 11 octobre à 20h00, au centre social La Cascade 4 allée du 18 juin 40 Claix

## FONCTIONNEMENT DE LA JOURNÉE

La mise à disposition du stand est gratuite. La place accordée correspond à l'équivalent d'une table de 2 mètres fournie avec un banc. Un même exposant ne pourra pas retenir la valeur de 2 stands. S'il veut un nombre plus important de tables, il devra les apporter lui-même. D'autre part, il est demandé aux exposants d'installer tables et bancs dans leur stand. Aucune chaise ne sera fournie.

Les emplacements seront attribués par les coordonnateurs des ateliers et la responsable. Les exposants sont attendus à partir de 8h30 pour la décoration du marché. Ils pourront décharger leur voiture et déposer leur matériel dans leur stand puis garer leur voiture sur le parking du collège.

L'installation des exposants commencera après l'installation de la décoration commune du marché de Noël.

L'ouverture du marché se fera dès 11h00.

Le soir, les véhicules personnels pourront être avancés près des stands après la fin du marché à partir de 19h00.

En contrepartie du **stand gratuit**, l'exposant s'engage à :

- **Participer aux ateliers** qui auront lieu les lundis 11 octobre, 8 et 29 novembre en salle ESF du centre social « La Cascade », afin de concevoir et préparer la décoration du Marché et à la réunion de bilan du lundi 10 janvier 2022.
- Décorer lui-même son stand, l'éclairer (guirlandes, sources lumineuses diverses mais pas d'halogènes... prévoir des rallonges sans enrouleur qui crée une surchauffe électrique) ;
- Ne pas quitter le marché avant la fin, c'est à dire 19h00 ;
- En fin de marché, ranger les décorations puis son stand.

Si le temps le permet, il est prévu de laisser les décorations quelque temps sur la place afin de valoriser ces réalisations trop souvent éphémères.

Les articles des exposants ne sont pas couverts par l'assurance du CCAS, lequel décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration du matériel le jour même du marché.

